

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 02 avril, 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Stanislas CAPELLE, Maire.

Conseillers Présents : Stanislas CAPELLE, Christelle LEROY, Jean-François LECLERC, Laurence STEHELIN, Bernard SANCHEZ-PALENCIA, Astrid RAMBURE, Christophe DECHAMPS, Karine BIENSTMAN, Remi LECLERCQ, Catherine BARON, Yves SIOUR, Stéphanie PFEIFFER, Guillaume PAUMIER, Annelise GODBILLE, Jean-Baptiste CARU

Désignation du secrétaire de séance :

M Jean-François LECLERC est désigné secrétaire de séance

Date des convocations : le 26/03/2026 Date d'affichage : le 26/03/2026

ORDRE DU JOUR :

- Désignation de délégués dans les syndicats de communes
- Constitution des commissions communales
- Vote des indemnités aux élus
- Vignes conquérantes
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 21 mars 2026 que chaque conseiller a reçu est adopté à l'unanimité.

18h10 : Arrivé de Jean-Baptiste CARU.

DESIGNATION DE DELEGUES DANS LES SYNDICATS DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à représenter la commune au sein des syndicats de communes auxquels elle adhère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Désigne les représentants suivants :

Syndicat Départemental d'Energie (SDE)

- Délégué titulaire : CAPELLE Stanislas
- Délégué suppléant : SANCHEZ-PALENCIA Bernard

Syndicat mixte à vocation scolaire Longueil – Quiberville-sur-mer – Saint-Marguerite-sur Mer

Remi LECLERCQ souhaite être candidat à la présidence.

- Délégués titulaires : CAPELLE Stanislas, Remi LECLERCQ, Annelise GODBILLE, Stéphanie PFEIFFER
- Délégué suppléant : Christelle LEROY

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

CONSULTATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer les commissions communales afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer les commissions suivantes :

COHESION SOCIALE	Laurence STEHELIN, Annelise GODBILLE, Catherine BARON, Stéphanie PFEIFFER
APPEL D'OFFRES	Stanislas CAPELLE, Jean-François LECLERC, Yves SIOUR, Astrid RAMBURE, Remi LECLERCQ, Guillaume PAUMIER
BUDGET / FINANCES	Stanislas CAPELLE, Jean-François LECLERC, Astrid RAMBURE, Remi LECLERCQ, Bernard SANCHEZ-PALENCIA
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Stanislas CAPELLE, Christelle LEROY, Yves SIOUR
URBANISME	Jean-François LECLERC, Yves SIOUR, Astrid RAMBURE, Remi LECLERCQ, Guillaume PAUMIER, Catherine BARON
TRAVAUX/VOIRIE/SECURITE	Bernard SANCHEZ-PALENCIA, Christophe DECHAMPS, Yves SIOUR, Guillaume PAUMIER, Catherine BARON, Jean-Baptiste CARU
ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE	Karine BIENSTMAN, Bernard SANCHEZ-PALENCIA, Christelle LEROY, Laurence STEHELIN, Yves SIOUR, Christophe DECHAMPS, Annelise GODBILLE, Jean-Baptiste CARU, Catherine BARON, Remi LECLERCQ

Concernant la commission de contrôle listes électorales et la commission communale des impôts directs, nous n'avons pas encore reçu les documents. Ce sera dans un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au niveau intercommunal il sera possible d'intégrer des commissions pour les adjoints et les conseillers.

Monsieur le Maire a fait lecture des délégations aux adjoints et au conseiller délégué.

Christelle LEROY 1^{ère} adjointe :

Jeunesse et sport

- Politique jeunesse (animations, accompagnement des jeunes)
- Relations avec les écoles, collèges, lycées et structures jeunesse
- Actions d'insertion, citoyenneté et prévention
- Gestion et valorisation des équipements sportifs
- Organisation d'événements sportifs
- Développement de la pratique sportive pour tous (scolaire, loisir, santé)

Relations avec les associations

Événementiel communal

Attractivité économique et sociale

- Promotion de l'image de la commune
- Relations avec investisseurs, entreprises et porteurs de projets
- Mise en valeur du territoire (tourisme, patrimoine, histoire)

Coopération intercommunale (suppléante)

- Suivi des projets avec l'EPCI (communauté de communes)
- Représentation de la commune dans certaines instances
- Coordination avec les communes voisines

Jean-François LECLERC 2^{ème} adjoint :

- **Finances** : correspondances courantes, mandatement des dépenses inscrites au budget communal et élaboration des titres prévus au budget, ordonnancement du mandatement des traitements des agents communaux.

- **Police administrative générale** : toutes mesures de polices dévolues à la compétence du maire en application de l'article L.221-2 du Code général des collectivités territoriales

- **Urbanisme** : Instruction et délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme : droit de préemption urbain (article L 211-1 et suivants), participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol (article L332-6 et suivants), certificat d'urbanisme (article L410.1 et suivants), permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, articles L423.1 et suivants

- **Affaires juridiques et correspondances courantes** : consultation des différentes autorités (Préfecture et Sous-Préfecture) sur les questions juridiques rencontrées, réponses aux éventuelles lettres d'observations des autorités chargées du contrôle de légalité dans le cadre des domaines et actes qui font l'objet de la présente délégation, demandes de renseignements au nom de la commune auprès de la Communauté de Communes, la DGFIP, les forces de l'ordre, l'administration de la justice.

- **Communication, culture, journal municipal** : gestion et mise en place du journal municipal, gestion réseaux sociaux.

Laurence STEHELIN 3^{ème} adjointe :

Affaires sociales

- Suivi des actions sociales communales : aide aux familles, seniors, personnes vulnérables, petite enfance
- Animation et coordination du **bureau d'aide sociale**
- Relations avec les associations et services sociaux départementaux ou intercommunaux
- Gestion des dossiers d'aide (subventions, aides d'urgence, allocations)

Affaires culturelles

- Accès à la musique, à la lecture
- Accès aux œuvres d'art
- Journée du patrimoine
- Les sites historiques et remarquables du village

Cimetière

- Gestion administrative et entretien du cimetière
- Attribution des concessions et suivi des travaux d'entretien
- Organisation des funérailles et respect des réglementations

Archives communales

- Gestion et conservation des archives municipales
- Respect des normes légales de classement et d'archivage
- Mise à disposition pour consultation selon la réglementation

Bernard SANCHEZ-PALENCIA 4^{ème} adjoint :

Environnement et développement durable :

- Entretien et suivi des espaces verts et de la biodiversité ;
- De la mise en œuvre des actions en faveur du développement durable et de la transition écologique ;
- Du suivi des politiques de gestion des déchets et de la propreté ;

- Du développement des mobilités douces ;
- Effacement des réseaux,
- Du suivi des actions menées en lien avec l'intercommunalité dans ces domaines.

Sécurité :

- Du suivi et de la mise en œuvre de la politique municipale de sécurité et de prévention des risques,
- De la mise à jour et application du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- De la conformité et du suivi des actions d'accessibilité des bâtiments et équipements publics,
- Le schéma de gestion de défense incendie,
- De l'information et de la sensibilisation des habitants sur ces sujets,

Gestion des personnels techniques :

- Suivi et coordination des équipes techniques municipales (entretien, travaux, espaces verts, bâtiments)
- Planification et organisation du travail du service technique
- De la planification des interventions et du suivi des absences ;
- Du suivi des dossiers individuels du personnel technique (carrières, formation, sécurité, habilitations) ;
- De la coordination avec le service administratif et financier pour les aspects RH et matériel ;
- De la proposition de recrutements et d'évolution de postes techniques auprès du maire.

Christophe DECHAMPS, conseiller délégué :

- La gestion de l'éclairage public,
- Le suivi, le contrôle et la supervision des travaux de voirie et de l'entretien dans ces domaines.
- La sécurité routière et la signalétique associée
- Les interventions d'urgence à des fins de sécurisation de l'espace communal

DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Population (503) Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
De 500 à 99944,3 %

Taux de l'ancien maire : 31% (pas d'augmentation depuis 2019)

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 42.30 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au **21 mars 2026** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire.

DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 31/03/2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire.

Population (503 habitants)

Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique

De 500 à 999 11,77 %

Taux des anciens adjoints : 8.25 %

Taux voté : 10.50 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire.

DELIBERATION INSTITUANT DES INDEMNITES DE FONCTION DE CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE DE DELEGATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

M. le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints tel que défini à l'article L 2123-24 du CGCT : les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé. Ce montant total est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer, avec effet au 03 avril 2026 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

M. Christophe DECHAMPS conseiller municipal délégué par arrêté municipal en date du 31 mars 2026

Et ce au taux de 3% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 123.32 €. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Strate population totale		de 500 à 999 hab		
Enveloppe autorisée	Effectifs	Taux max	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	44,30%	1 820,96 €	1 820,96 €
NB MAX THEORIQUES D'ADJOINTS	4	11,77%	483,81 €	1 935,23 €
Cellule à modifier			Total max autorisé	3 756,19 €
Situation	Effectifs	Taux votés	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	42,30%	1 738,75 €	1 738,75 €
ADJOINT	4	10,50%	431,60 €	1 726,42 €
ADJOINT			0,00 €	0,00 €
CONSEILLER Délégué	1	3,00%	123,32 €	123,32 €
CONSEILLERS			0,00 €	0,00 €
Total attribué				3588,49 €

VIGNES CONQUERANTES

Projet de plantation de vignes normandes « vignes de la paix »

Nous avons reçu un projet de Kevin RAULIN, vigneron et habitant la commune.

A l'occasion du millénaire de la naissance de Guillaume Le Conquérant et des célébrations du Millénaire, l'association des vignerons de Normandie propose aux communes normandes de participer à l'opération de plantation de vignes.

Ce projet, soutenu par la Région Normandie, vise à rendre hommage à Guillaume le Conquérant, qui a promu l'activité viticole, et à rappeler que la Normandie était une région viticole de France du XIIe au XIVE.

Concrètement, l'association propose, pour chaque commune ayant un vigneron à proximité, la plantation d'un rang de 10 à 20 pieds de vigne. L'association apporte la fourniture des plants, le palissage, et planifie avec la commune l'organisation d'une cérémonie d'inauguration. A l'issue de l'opération une carte des plantations sera réalisée.

La participation financière demandée s'élève à 1500 € une seule fois. Nous avons à signer une convention pour 5 ans.

Le conseil municipal passe au vote :

2 abstentions

13 pour

L'endroit retenu est la charreterie proche du Château Nobel.

Le conseil municipal demande de réajuster la convention au sujet des manifestations.

Questions diverses :

Passages piétons route de Dieppe : nous avons reçu une demande pour refaire les deux passages piétons devant Art Botanique et Weldom. Nous allons contacter une entreprise et nous mettre en lien avec la commune de St Denis d'Aclon.

Réunion le 8 avril à 18h00 avec l'entente Saône et Vienne concernant l'avenir du Club et échanger sur la situation actuelle. Stanislas CAPELLE et Christelle LEROY seront présents. La commune verse une subvention de 2200 €. Nous avons demandé la liste des joueurs sur Longueil.

Visite des bâtiments communaux pour les élus le samedi 18 avril à 14h00.

Chantier reconnexion de la Saône : le syndicat des bassins versants Saône et Vienne convie les membres du conseil municipal à une visite du Chantier de la Reconnexion de la Saône à la mer. Rendez-vous le 21 avril à 14h00 à la charreterie de Longueil.

Rencontre avec le Département : le 17 avril à 9h30 nous rencontrons en mairie Monsieur MAHIEUX du Département et Monsieur MALOT, V3D pour une présentation du projet de sécurité rue de la Hayette de l'école à Ti Grain, projet de 3 écluses.

Le projet n'est pas définitivement entériné, nous avons demandé qu'il soit mis en pause afin qu'il nous soit présenté.

Rencontre avec Mme Valérie LOPES, du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) à sa demande le mercredi 25 mars.

Madame LOPEZ est déjà intervenue en amont des projets de la commune de Longueil qu'elle considère exemplaire en la matière et souhaite inciter les maires d'autres communes à solliciter l'aide du CAUE 76 afin d'en faire de même.

Elle nous propose un certain nombre de dates et horaires auxquels les maires pourraient visiter la commune, comme d'autres élus et représentants de l'Etat l'ont déjà fait auparavant.

Le conseil municipal retient la date du 29 mai et 5 juin de 17h00 à 19h00.

Visites de quartier : objectif : aller au-devant des habitants

Le conseil municipal échange sur l'organisation, chaque habitant va recevoir un courrier avec les points du rendez-vous.

27 avril à 18h00 : Quartier : Cavée des Longs Champs, La Haute rue, rue de Blainville, Chemin de l'Enfer, Chemin du Moulin à Vent, Cavée des Corbeaux, Résidence le Panorama, Place Henri Richer

30 mai à 9h00 : Quartier : rue de la Hayette, Cavée de Monceau, Cavée de Tous Vents, Chemin du Jardinier

27 juin à 9h00 : Quartier : rue de la Mer, Lotissement Duramé, Cavée Papillon, Cavée Griserue, Cavée des Archelles , Cavée Folliot

21 septembre à 18h00 : Quartier : Rue du Buisson d'Anval, rue David Asseline , chemin des Ruettes à Démottais, chemin des Forrières du Midi

17 octobre à 9h00 : Quartier : Cité Dorien, route de Dieppe, rue Olivier de Longueil , rue des Ormes

21 novembre à 9h00 : quartier : rue de l'Eglise, Chemin de l'Eglise, rue de la Cauchie, chemin du Château Nobel, chemin des Blancs Minéraux
Fin de séance 21h15

12 décembre à 9h00 : Quartier : rue Fayette, rue de la Pescherie, Cavée des Forges

Cérémonie du 8 mai : Remi LECLERCQ est chargé de la commande des 13 bouquets.
La commune commandera une gerbe.

À l'occasion des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, la commune recherche des habitants volontaires pour assurer le rôle de porte-drapeau.

Si vous souhaitez vous engager dans cette démarche citoyenne et contribuer à la transmission de la mémoire, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la mairie : mardi soir 17h00-19h00 ou vendredi 09h00-11h30 ou accueil@mairiedelongueil.fr

Le Maire,
Stanislas CAPELLE

Le secrétaire de séance,